



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 95199

Texte de la question

Le 10 mai 2006, la France a enfin commémoré les victimes des traites négrières. Il n'aura fallu pas moins de quatre longues années pour que le Président de la République se décide à appliquer la loi adoptée le 21 mai 2001, sous le Gouvernement de Lionel Jospin, qui reconnaît l'esclavage comme crime contre l'humanité. Cette loi prévoyait que soit choisi un jour de mémoire. Un jour de mémoire non plus pour les seuls abolitionnistes célébrés depuis des décennies au point d'occulter, par-delà leur oeuvre évidemment utile, le lourd tribut de larmes, de chair et de sang, versés par les esclaves. Mais un jour de mémoire précisément pour les victimes des traites, ces femmes et ces hommes dont ses compatriotes de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane et de la Réunion sont les petites-filles et les petits-fils, et qui sont le versant tragique de notre histoire douloureuse. Certes, le choix de ce jour de mémoire a pu faire débat parmi nous. Et certains commémoreront malgré tout les victimes de l'esclavage le 23 mai prochain. Mais, le 10 mai est la date officielle que rien ne doit venir ternir par respect pour ce nécessaire devoir de mémoire. Rien, alors qu'hélas, il y a à peine quelques jours, en une provocation intolérable et inexcusable, un quarteron de députés venus des bancs de l'UMP n'a rien trouvé de mieux que de chercher à rouvrir les plaies à peine refermées du funeste article 4 d'une loi de cette majorité enjoignant d'enseigner à l'école les aspects soi-disant positifs de la colonisation. Perpétuels nostalgiques de la France coloniale, éternels revanchards de l'histoire, ces députés veulent abroger une disposition de la loi du 21 mai 2001 alors que celle-ci demande que l'histoire de la France esclavagiste soit tout simplement enseignée et non plus ignorée. Qu'elle soit enseignée, ni en négatif, ni en positif, mais qu'elle soit enseignée objectivement. C'est la raison pour laquelle M. Éric Jalton demande à M. le Premier ministre en son nom propre et en celui de milliers de Français d'outre-mer et de métropole - de condamner l'initiative aussi navrante que choquante de ces députés de la majorité qui, en s'attaquant à une loi votée à l'unanimité, viennent saboter l'émergence d'une mémoire nationale commune dont le pacte républicain entre la France et les descendants d'esclaves a grandement besoin. - Question transmise à M. le ministre de l'outre-mer.

Texte de la réponse

La date du 10 mai a suscité de nombreuses manifestations à l'instar de la cérémonie organisée dans le jardin du Luxembourg à Paris sous l'autorité du Président de la République et des actions pédagogiques, comme l'ouverture du concours René Cassin à la thématique de l'esclavage et de la traite négrière, la journée de réflexion autour de textes à lire et à débattre dans les établissements scolaires, le séminaire national organisé par le ministère de l'éducation nationale en 2006 sur cette question. Le président de la République a notamment demandé que soit poursuivi l'effort pour donner à l'esclavage sa juste place dans l'enseignement, pour préserver, valoriser et présenter au public le patrimoine archivistique et muséal relatif à la traite et à l'esclavage. Il a en outre décidé la création d'un centre national consacré à la traite, à l'esclavage et à leurs abolitions dont il a confié la préfiguration à M. Edouard Glissant. Grâce à l'ensemble de ces initiatives et à celles encore à venir, la mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions continuera d'être partagée par l'ensemble de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalon](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95199

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5281

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13703